



# FORMATION CSE CSSCT MISSIONS DES ÉLUS



**Durée :**  
7 heures



**Prérequis :**  
Etre membre CSE



**Nombre de candidats :**  
Minimum 1 personne - Maximum 10 personnes



**Lieu :**  
Dans la société



## AVANT-PROPOS

Depuis le 1er janvier 2020, le CSE (Comité Social et Économique) a été mis en place au sein de toutes les entreprises ayant un effectif de plus de 11 salariés.

Pour les entreprises ayant un effectif de 11 à 300 salariés, les missions relatives à la Santé et à la Sécurité au Travail, incombent à l'ensemble des membres du CSE. À partir d'un effectif de 300 salariés, ces missions reviennent aux membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Ces formations s'adressent aux membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique présents au sein des entreprises ayant un effectif de 11 à 300 salariés et aux membres composant la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), au des entreprises ayant un effectif de plus de 300 salariés.

## FORMATION MISSIONS CSE



### Formateur :

1 Formateur membre CSE CSST par session



### Objectif pédagogique :

A l'issue de la formation, le membre CSE devra :

- Connaître ses rôles au sein du CSE CSSCT sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- Développer des compétences de communication dans ses missions



### Evaluation :

Evaluation en continu. Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 7 heures de présentiel pour la validation



### Attestation :

A l'issue, les stagiaires recevront une attestation de Formation Missions CSE



### Recyclage :

Il est recommandé d'effectuer un maintien des acquis tous les 2 ans



### Salle de formation :

Salle de cours avec écran de projection, Chaises, Tables, Tableau blanc + Jeu de feutres



### Equipement informatique :

Ordinateur + vidéoprojecteur + accessoires, Casque / smartphone à réalité virtuelle



### Suivi :

Fiche d'émargement signée par demi-journée

## CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES VISÉES
<p><b>DC1</b></p> <p>Connaitre le rôle et les obligations du CSE</p>	<p><b>Connaitre le rôle de fonctionnement général du CSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre les missions du CSE</li> <li>• Connaitre la place du SSCT dans les missions du CSE</li> <li>• Connaitre les notions de responsabilité civile et pénale</li> </ul>
<p><b>DC2</b></p> <p>Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques dans son entreprise ou son établissement</p>	<p><b>Savoir se situer en tant qu'acteur de la prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre les enjeux de la prévention</li> <li>• Connaitre les sources d'information dans les domaines de santé, Sécurité et Conditions de Travail,</li> <li>• Identifier les actions à prendre en charge / les limites</li> <li>• Connaitre les acteurs internes et externes à l'entreprise, leur rôle et leur lien avec le CSE</li> </ul> <p><b>Connaitre les sources règlementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre les documents internes juridiques en matière de santé (règlements intérieur – Registre de sécurité – Accord entreprise DUER - BDES)</li> <li>• Connaitre les documents externes (CODIT...)</li> </ul>